

RÈGLES DE LA COUR D'APPEL

38

FORMULAIRE 8 (Règle 45)
COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Entre

_____ , Appellant (*qualité devant la juridiction inférieure*),

- et -

_____ , Intimé (*qualité devant la juridiction inférieure*).

AVIS D'ABANDON

SACHEZ QUE:

L'appelant (ou le requérant, selon le cas) abandonne l'appel (ou la requête) concernant le jugement (ou l'ordonnance) du juge (de la juge) _____ en date du _____ .
(*quantième/mois/année*)

FAIT à _____ , en Saskatchewan, le _____ .
(*quantième/mois/année*)

Nom et signature (de l'avocat) de l'appelant (ou du requérant)

Destinataire(s): _____
Intimé(s)

Historique: 11 juillet 1997, Formulaire 8.